



--Politiques administratives--

Inscriptions – Récréatif & Compétitif

IMPORTANT : Afin d'être inscrit à une session, les frais de la session antérieure doivent avoir été acquittés au complet

Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec (prix sujet à changement) sont appliqués annuellement, en supplément du coût de l'inscription. L'affiliation est valide du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante. S'il y a abandon des cours, ces frais annuels ne peuvent être remboursés.

Les frais de membres, d'inscription aux compétitions, d'achats d'équipement et/ou de vêtements, de non-résidents et tous les autres frais afférents ne sont pas remboursables.

Les inscriptions font office de contrat entre le Club et la personne responsable au compte de l'inscrit ou des inscrits. Cet engagement comporte donc l'obligation à payer tous les frais engagés. Si le parent ou le tuteur souhaite annuler l'inscription ou procéder à un abandon, il devra transmettre sa requête par courriel ou par la poste. La date de réception de cet avis écrit sera celle prise en compte pour effectuer la facturation ou le remboursement, le cas échéant.

Modalités de paiement

Via la plateforme Qidigo :

Paiements par crédit ou chèque.

Cours récréatif : en un seul versement.

Cours compétitif : en un ou plusieurs versements, jusqu'à 5 versements.

Les frais d'affiliation, de compétition, de tarification et/ou d'ajout au sport-étude doivent être payés sur le premier versement.

Advenant le cas qu'un chèque nous soit retourné pour manque de fonds, le paiement devra être fait dans la même semaine et un frais de 25\$ (frais d'administration) vous sera chargé. Dans un tel cas, le paiement devra être effectué en argent comptant, carte de débit ou de crédit seulement.

Frais de non-résident

Pour un athlète habitant à l'extérieur de la ville de Rimouski (St-Anaclet, St-Valérien et Bic inclus dans Rimouski), des frais de non-résident seront chargés pour le secteur récréatif (par session) et le secteur compétitif (pour l'année).

Rabais-Famille

Le rabais-famille s'applique pour les inscriptions au secteur compétitif et récréatif. Il y a donc un rabais de 5% pour une inscription simultanée de plus d'un enfant. Le rabais sera applicable au plus petit des deux montants d'inscription et il s'applique sur une même facture.

La réduction est appliquée seulement pour les frais d'inscription, il ne peut y avoir de réduction sur les frais d'affiliation ou tout autre frais.

Politique en cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement de plus de 30 jours et si aucune action n'a été prise pour corriger la situation, l'athlète se verra refuser l'accès au cours. De plus, un frais de retard sera ajouté à la facture (2% mensuellement au solde restant).

Politique en cas de cours non suivi

Si un athlète ne peut suivre un cours dont l'horaire a été établi, il le fait à ses frais. Aucune reprise de cours, d'heure et aucun remboursement ne sont accordés.

Situations de force majeure

Rikigym ne peut garantir la disponibilité ou l'accessibilité du gymnase lors de situations de force majeure qui sont hors de contrôle, tels que panne de courant, inondation, moisissure, épidémie, pandémie, chaleur extrême, etc. Dans de telles circonstances, Rikigym prend les moyens nécessaires pour en informer sa clientèle (site internet, message sur le répondeur du Club, page Facebook); aucun remboursement n'est accordé.

En cas de fermeture des écoles ou annulation des cours par la commission scolaire, il y aura suspension des entraînements pour les groupes qui avaient cours durant la journée de l'annulation.

En cas de tempête :

Sur semaine (si la commission scolaire n'a pas annulé les cours): Rikigym prend les moyens à sa disposition pour en informer sa clientèle (site internet, message sur le répondeur du Club, page Facebook); et l'entraîneur avertira ses athlètes afin de les aviser de la situation (téléphone, page Facebook). Aucun remboursement n'est accordé.

La fin de semaine : Rikigym annule les cours automatiquement lorsqu'une des routes suivantes est fermées (20, 135 ou 232). C'est l'entraîneur qui prend les moyens à sa disposition pour en aviser les athlètes (téléphone, page Facebook). Aucun remboursement n'est accordé.

Politique d'annulation/d'abandon

Pour toute demande d'annulation, après avoir avisé l'entraîneur responsable, le parent a le devoir de s'adresser, directement à l'administration du club, soit par lettre, par téléphone ou par courriel au riki_gym@yahoo.ca. La demande sera considérée à partir de la date de réception de ladite lettre ou dudit courriel.

Cours récréatif :

- ⇒ Avant le début des cours : votre inscription sera remboursée.
- ⇒ Avant le début du troisième cours : vous recevrez un remboursement à 90% du montant d'inscription, excluant les frais d'affiliation qui ne sont pas remboursables.
- ⇒ Après le début du troisième cours : aucun remboursement ne sera effectué.
- ⇒ S'il y a un arrêt d'entraînement du à une blessure ou une maladie à long terme et qu'un billet médical est fourni : vous recevrez un remboursement des frais d'inscription comme suit : les semaines d'absences seront soustraites du montant d'inscription, excluant les frais d'affiliation qui ne sont pas remboursables. Si le total est de 35\$ et moins, il n'y aura aucun remboursement. **En tout temps, les frais d'affiliation ne sont pas remboursables.

Cours compétitif :

- ⇒ Avant le début des cours : votre inscription sera remboursée.
- ⇒ Avant le 1er janvier : vous recevrez un remboursement au prorata des frais d'entraînement déjà encourus, excluant les frais d'affiliation qui ne sont pas remboursables et un frais de 50\$ vous sera chargé (frais administratif).
- ⇒ Après le 1er janvier : aucun remboursement ne sera effectué.
- ⇒ S'il y a un arrêt d'entraînement du à une blessure ou une maladie à long terme et qu'un billet médical est fourni : vous recevrez un remboursement des frais d'inscription comme suit : les semaines d'absences seront soustraites du montant de l'inscription, excluant les frais d'affiliation qui ne sont pas remboursables. Si le total est de 35\$ et moins, il n'y aura aucun remboursement. **En tout temps, les frais d'affiliation et les frais pour les non-résidents ne sont pas remboursables.

Objets perdus

Nous ne sommes pas responsables des *objets perdus* ou volés.